

PROGRAMME DE FORMATION AUTORISATION DE CONDUITE DES CHARIOTS ELEVATEURS A CONDUCTEUR PORTE

				
Transpalettes à conducteur porté	Chariots tracteurs, chariots à plateau porteur	Chariots élévateurs en porte à faux de capacité ≤ 6000 kg	Chariots élévateurs en porte à faux de capacité ≥ 6000 kg	Chariots élévateurs à mât rétractable

OBJECTIF :

Connaître et respecter la réglementation relative à la conduite en sécurité des chariots de manutention.

- Objectifs de formation : à l'issue de la formation, les stagiaires devront être capables d'utiliser un chariot élévateur, en toute sécurité.
- Objectifs pédagogiques : ce sont les moyens dont dispose le formateur, afin d'inculquer le savoir indispensable à la maîtrise des engins de manutention

PERSONNEL CONCERNE ET PRE-REQUIS :

- Comprendre et parler le français
- Savoir lire et écrire le français
- Etre âgé de plus de 18 ans
- Aptitude médicale
- Conducteurs titulaires ou occasionnels.
- Être **obligatoirement muni des équipements de protection individuelle** (tenue de travail, et chaussures de sécurité) pour effectuer les travaux pratiques de la formation
- Périodicité de maintien des compétences : 5 ans

DUREE :

- **A définir en fonction du nombre de participants et de la catégorie concernée.**

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

- **6 personnes maximum par session**

LIEU DU STAGE :

- **Sur le site de votre société**

**MOYENS
PEDAGOGIQUES :**

- Echange avec les stagiaires
- Matériel vidéo (films sur la sécurité et technique)
- Documentation
- Ensembles mécaniques détaillés
- Vidéoprojecteur
- Exercices pratiques

PROGRAMME :

FORMATION THEORIQUE

- Accueil
- Tour de table
- Attentes de chaque stagiaire
- Rappel des objectifs de la formation
- Informer les stagiaires du déroulement de la formation et de l'évaluation

- Le cariste et la réglementation
- Les accidents du travail
- Les acteurs de prévention
- Les chariots et leurs équipements
- Les chariots et leurs utilisations
- La prise de poste et les vérifications
- L'adéquation
- La stabilité des chariots
- Les règles de stockage et de chargement
- Les pictogrammes des marchandises
- Les interdictions
- La signalisation

FORMATION PRATIQUE

- Missions et responsabilités
- Adéquation
- Prise de poste
- Explication des différents éléments du chariot
- Prise en main du chariot
- Manœuvres avec le chariot à vide sur parcours (ligne droite + slalom)
- Manœuvres avec charges : ligne droite + slalom - chargement remorque – gerbage, dégerbage en pile - stockage et déstockage d'une charge sur palettier - manutention d'une charge longue ou volumineuse
- Fin de poste : stationnement du chariot en sécurité et signaler les anomalies
- Contrôle de connaissance pratique (pour les autorisations de conduite)

NOTA :

Les conditions de délivrance de l'autorisation de conduite se déroulent sur le site de la société. Cette partie pratique sera adaptée à vos besoins en fonction de l'environnement.

EVALUATION :

Au cours du dernier jour de formation, une évaluation théorique et pratique est réalisée par chaque participant individuellement et collectivement.

A l'issue des résultats, une Attestation de Stage et une Autorisation de Conduite seront délivrées à l'employeur.

VALIDITE DE L'AUTORISATION DE CONDUITE :

Elle permet uniquement de circuler sur le site de l'entreprise en conduisant le type de chariot utilisé lors de l'évaluation.